

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 1er juillet 2020

Soutenir la Garonne pour limiter les effets de la sécheresse cet été : des moyens renforcés pour des objectifs plus ambitieux.

Face à la multiplication des épisodes de sécheresse, les acteurs de l'eau du bassin Adour-Garonne réunissent leurs forces pour mieux s'adapter.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, Jean-Michel Fabre, président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), Guillaume Choisy, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne et Franck Darthou, directeur d'EDF Hydro Sud-Ouest, délégué de bassin et coordonnateur de l'eau Grand Sud-Ouest, ont renouvelé ce jour le contrat de coopération qui encadre la mobilisation des retenues hydroélectriques pour soutenir les débits de la Garonne. **Conclu pour 2 ans et reconductible une 3^e année, ce contrat prévoit l'augmentation de 36 % des volumes et de 100 % débits d'eau pour la Garonne.** Une action qui s'inscrit dans le plan de gestion des étiages Garonne-Ariège (PGE) 2018-2028 validé en juin 2018, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne adopté par le Comité de bassin Adour-Garonne en juillet 2018 et dans les réflexions pour définir un nouveau modèle économique pour le soutien d'étiage en Adour-Garonne.

Dans les années à venir, **le bassin Adour-Garonne sera le plus exposé de l'Hexagone** au changement climatique. Les **conséquences de la raréfaction de l'eau dans les cours d'eau du bassin, seront nombreuses tant sur le plan socio-économique que sur la biodiversité.** La Garonne sera impactée avec des périodes de faibles débits plus précoces, plus intenses et plus longues. Les faibles débits en eau impactent non seulement les besoins en eau potable et les activités humaines mais aussi le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Pour faire face à cette raréfaction de l'eau, tous les leviers disponibles devront être actionnés pour répondre aux besoins croissants en eau : les économies d'eau, la création et la meilleure utilisation des réserves.

Plus d'eau pour faire face à la sécheresse !

Sur le bassin Adour-Garonne, **les soutiens d'étiage (soutenir les débits des rivières à partir de retenues durant les périodes sensibles) à partir des barrages exploités par EDF** permettent d'éviter les restrictions de prélèvements. La mobilisation des volumes d'eau gérés par EDF pour produire de l'hydroélectricité a régulièrement augmenté au fil du temps et ces soutiens d'étiage **ont peu à peu été pérennisés.** Ainsi, en lien avec les services de l'État et en mobilisant des financements de tous les usagers bénéficiaires, de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du SMEAG, un dispositif unique d'indemnisation d'EDF a été conclu dans le cadre de cette convention de coopération.

EDF Hydro Sud-Ouest contribue chaque année au soutien d'étiage des cours d'eau en période de sécheresse et est indemnisé pour ce service. Le nouveau contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne **prévoit la mobilisation de près de 70 millions de m³ (hm³) d'eau à partir de 2020, soit 36 % de plus que le contrat précédent.** Pour l'atteindre, EDF Hydro Sud-Ouest mobilise des volumes supplémentaires sur les retenues historiques (Izourt, Gnioure, Laparan, Soulcem et Lac d'Oô) mais sollicitera également deux nouvelles retenues, Les Saints-Peyres et La Raviège, dans le Tarn.

Sur certaines retenues, cela représente **plus de la moitié de leur volume dédié à la production d'électricité qui est désormais consacrée au soutien d'étiage.**

Au-delà de l'augmentation des volumes, **le nouveau contrat prévoit aussi l'augmentation des débits. La capacité d'intervention est ainsi doublée au plus fort de l'étiage (jusqu'à 20 m³/s), notamment pour répondre aux besoins lors des pics de prélèvement en eau (eau potable, industries, irrigation des terres agricoles)** en période de sécheresse ou de canicule et permettre un bon fonctionnement des milieux aquatiques jusqu'à l'estuaire de la Gironde.

Une coopération fondamentale pour préparer l'avenir.

La gestion de l'eau est devenue de plus en plus complexe ces dernières années. Les effets du réchauffement climatique combinés à la hausse de la population provoquent des tensions de plus en plus fortes sur les réserves en eau. L'interdépendance des systèmes hydrographiques nécessite solidarité et partage. Les services de l'État et l'agence de l'eau Adour-Garonne mettent en œuvre cette politique de conciliation des usages passant par une gestion efficiente et économe de l'eau pour assurer les besoins actuels et futurs.

Un dispositif transitoire dans l'attente de la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique.

Compte tenu du changement climatique, les besoins en eau pour le futur sont tels qu'il est nécessaire de travailler sur un nouveau modèle économique permettant de pérenniser le dispositif et de sécuriser son financement.

Les partenaires

Les services de l'État

Au titre de la présente convention, le préfet de région intervient en tant que préfet coordonnateur du sous-bassin Garonne en charge de l'animation et de la coordination de la politique de l'État en matière de police de l'eau et de gestion des ressources en eau. Les services de l'État (préfecture, DREAL, DRAAF, DDT) assument plusieurs missions : celle de l'État propriétaire des barrages hydroélectriques concédés à EDF qui assure l'exploitation et la maintenance dans le cadre de contrats de concession, celle de l'État régalien au titre de la compatibilité de la présente convention avec les règlements d'eau, celle de l'État responsable de l'équilibre entre la fonction de production d'énergie renouvelable et la fonction de soutien d'étiage réalisées par ces barrages et enfin, celle de garant de l'intérêt commun pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, avec pour priorité l'accompagnement des actions visant à réduire les déficits en eau et à accompagner l'adaptation au changement climatique.

Suivez-nous sur Twitter : @prefetoccitanie

Le SMEAG, maître d'ouvrage du soutien d'étiage sur la Garonne

Il assure la responsabilité des opérations depuis le premier accord passé le 21 juillet 1993. Cette action permet depuis 25 ans de maintenir les activités économiques du territoire, l'alimentation en eau potable des populations et le maintien de la biodiversité. **En été et à l'automne les lâchers d'eau de soutien d'étiage représentent ainsi jusqu'à 50 % du débit du fleuve dans la traversée de Toulouse.** Ils ont permis de diviser par deux les situations de crise et de conflits d'usages autour de la ressource en eau. Ils permettent le maintien des activités économiques dépendantes de l'eau du fleuve et de ses canaux, mais aussi le maintien des conditions nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques et à la qualité environnementale de nos paysages fluviaux, en ville et à la campagne. Le financement des opérations est assuré à parité entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et le SMEAG. Ce dernier met à contribution les collectivités départementales et régionales riveraines du fleuve, et les usagers bénéficiaires qui contribuent à égalité : industriels, agriculteurs, collectivités fournissant de l'eau potable à plus 1,4 million d'habitants. Ce nouveau contrat renforce les accords déjà passés à l'échelle du fleuve et de ses affluents.

Suivez-nous sur Twitter : @SMEAGaronne

www.smeag.fr

EDF Hydro produit et utilise l'énergie de l'eau pour une électricité décarbonée

Sur le territoire du Grand Sud-Ouest (constitué des vallées de la Dordogne, du Lot, de La Truyère, ainsi que des vallées de l'Adour, de l'Aude, de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn et de leurs affluents), EDF Hydro emploie plus de 1 000 salariés qui se mobilisent chaque jour pour produire une électricité d'origine renouvelable en conciliant des exigences de sécurité, de sûreté, de disponibilité, de compétitivité, de protection de l'environnement et de la biodiversité. Cette production répond aux besoins du système électrique notamment en période de pic de consommation.

Les aménagements du Grand Sud-Ouest (151 barrages et 164 centrales hydroélectriques) produisent en moyenne 10 800 GWh d'électricité décarbonée par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 4,5 millions d'habitants. La production hydroélectrique de ce territoire représente en moyenne 26 % de la production hydroélectrique annuelle en France.

Suivez-nous sur Twitter : @EDF_Hydro_SO

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 38,9 millions de clients ⁽¹⁾, dont 28,8 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

Les clients sont décomptés fin 2019 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

L'agence de l'eau Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne est l'Etablissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne qui couvre 1/5^{ème} du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 650 km. L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont le siège est à Toulouse compte cinq implantations : Pau, Bordeaux, Brive, Rodez et Toulouse.

Suivez-nous sur Twitter : @Adour_Garonne

Retrouvez le dossier de presse en pièce jointe de cet envoi.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16
Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71
Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31
communication@occitanie.gouv.fr

Marianne GINESTA - SMEAG
Tél : 05.62.72.76.05
marianne.ginesta@smeag.fr
Sarah VACCHER - SMEAG
sarah.vaccher@smeag.fr

Karine CLAUZADE – Agence
TousPublics
07 86 81 55 79
k.clauzade@touspublics.com
Angela BLEAHU – EDF Hydro Sud-Ouest
06 74 47 64 11
angela-bianca.bleahu@edf.fr

Catherine BELAVAL – Agence
de l'eau Adour-Garonne
05.61.36.36.44 |
06.08.73.64.03
catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr